

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1677)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 124

présenté par
Mme Abeille

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« nom »,

rédiger ainsi la fin de la troisième phrase de l'alinéa 8 :

« de l'organisme ayant réalisé la mesure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.